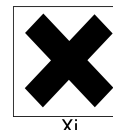


Fiche de Données de Sécurité

A12 1K SPOT PRIMER



Fiche du 6/3/2007, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: A12 1K SPOT PRIMER
Code commercial: A12
Type de produit et emploi: Apprêt acrylique monocomposant, aerosol
Fournisseur:
Ind. Chimica Reggiana spa Via Gasparini, 7 42100 Reggio Emilia, ITALY
Tel. +39 0522-517803 Fax +39 0522-514384
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:
INDUSTRIA CHIMICA REGGIANA spa Tel.. +39 0522-517803

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:
25% - 30% acétone

N.67/548/CEE: 606-001-00-8 CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2
F,Xi; R11-36-66-67

10% - 12.5% xylène

N.67/548/CEE: 601-022-01-6 CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7
Xn,Xi; R10-20/21-38

7% - 10% acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

N.67/548/CEE: 607-195-00-7 CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9
Xi; R10-36

7% - 10% acétate de n-butyle

N.67/548/CEE: 607-025-00-1 CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1
R10-66-67

1% - 3% Bis(orthophosphate) de trizinc

N.67/548/CEE: 030-011-00-6 CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3
N; R50-53

1% - 3% 2-butoxyéthanol

N.67/548/CEE: 603-014-00-0 CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0
Xn,Xi; R20/21/22-36/38

25% - 35% Butane - Isobutane - Propane

N.67/548/CEE: 601-004-00-0 Cas: 106-97-8 EINECS: 203-448-7
N.67/548/CEE: 601-004-00-0 Cas: 75-28-5 EINECS: 200-857-2
N.67/548/CEE: 601-003-00-5 Cas: 74-98-6 EINECS: 200-827-9
F+;R12

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit s'enflamme avec une extrême facilité même à des températures inférieures à 0°C.
Le produit contient des composants volatils inflammables dans l'air. Pendant l'emploi, il risque de former des mélanges explosifs ou inflammables avec l'air.
En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures.
L'exposition répétée au produit peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs du produit peut provoquer somnolence et vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Fiche de Données de Sécurité

A12 1K SPOT PRIMER

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

Faire vomir. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

CO₂ ou extincteurs à poudres.

Extincteurs interdits:

Ne pas utiliser de jets d'eau.

Risques de combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

Les récipients aérosol surchauffés se déforment ou éclatent et peuvent être projetés à une notable distance. Utiliser un casque de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Ne pas fumer durant le travail.

Conditions de stockage :

Conservé à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Fiche de Données de Sécurité

A12 1K SPOT PRIMER

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

Nécessaire en cas d'une aération insuffisante ou d'une exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate. (CEN/FFP-2(S); CEN/FFP-3(S)).

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection. (EN374, L3)

Protection des yeux:

En cas d'utilisation prolongée, utiliser des protections oculaires.

Protection de la peau:

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Limite(s) d'exposition (ACGIH):

Dénomination	TLV - TWA	TLV - STEL
acétone	1000 ppm	
xylène	100 ppm	150
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100 ppm, 369mg/m ³	150ppm, 553mg/m ³
acétate de n-butyle	100 ppm	150 ppm
2-butoxyéthanol	120 gr/mc	
Butane - Isobutane - Propane	800 ppm	1000 ppm

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur:

Liquide de couleur grise.

Recipient sous pression avec peinture et gaz liquéfié.

Odeur:

Typique del solvante

Volume du recipient:

520ml

Volume du produit aérosol

400ml

Point d'ébullition:

- 40°C / + 170°C

Point éclair:

<0°C

Point d'auto-inflammation:

> 300°C

Limites de infiammabilité

LEL 1,8% - UEL 9,5 % en air

du propulseur :

Pression à 20°C:

4,9 bar

Masse spécifique à 20°C :

0,75 kg/L

(produit + propulseur)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Les récipients aérosol surchauffés se déforment ou éclatent et peuvent être projetés à une notable distance.

Substances à éviter:

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

Tenir à l'écart d'agent oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter la corrosion du récipient.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit:

Fiche de Données de Sécurité

A12 1K SPOT PRIMER

acétone

OBSERVATIONS SUR L'HOMME :

L'acétone peut pénétrer dans l'organisme par absorption cutanée, par ingestion, mais surtout par inhalation ; elle est éliminée par les poumons (40-70%), dans les urines (15-30%) et à travers la peau (10%). Des études effectuées avec du C14 ont démontré que l'acétone entre comme intermédiaire dans le métabolisme des lipides et indirectement dans le cycle des glucides. Des essais sur l'homme ont démontré qu'il est impossible d'inhaler des concentrations de 22 mg/l (9 300 ppm) pendant plus de 5 minutes à cause d'une irritation de la gorge. Les personnes exposées à 500 ppm d'acétone ont montré une irritation des yeux, de la gorge et du nez.

Des concentrations > 300 ppm provoquent : une légère irritation des muqueuses.

Des concentrations = 4000 ppm provoquent : des effets toxiques graves.

Des concentrations = 800 ppm (30') provoquent : malaise.

DL(orale estimée) = 50 ml.

xylène

EFFETS CHEZ L'HOMME:

EXPOSITION NON PROFESSIONNELLE - Effets dus à une exposition aiguë:

Les symptômes d'exposition aiguë sont les suivants:

dermatite, eczéma, irritation des yeux et de l'appareil respiratoire. L'inhalation des vapeurs peut provoquer des vertiges, maux de tête, nausée, troubles de la coordination, excitabilité, narcose, anémie, paresthésie des mains et des pieds.

EXPOSITION PROFESSIONNELLE - Effets dus à une exposition aiguë:

Narcotique à hautes concentrations.

Irritation par inhalation à 200 ppm (TCLo). L'inhalation de 200 ppm provoque des effets irritants chez l'homme.

Homme (par ingestion)(LDLo): 50 mg/Kg.

Homme (par inhalation)(LCLo): 10.000 ppm/6 h.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Voies de contamination : inhalatoire, cutanée, digestive.

faible degré de toxicité aiguë. DL50 orale (Rat) = 5 155mg/kg CL50 Par inhalation (Rat) > 37 500mg/l/4 heures DL50 dermique (lapin) = 2 000 mg/kg

Effets sur l'homme : dermatites par contact avec la peau, irritation des muqueuses par inhalation et à la suite d'ingestion, dépression du système nerveux central.

Symptômes : dessèchement de la peau et forte irritation des muqueuses nasales.

Pouvoir irritant : légèrement irritant pour la peau, irritant pour les yeux. Effet sensibilisant négatif de la peau.

acétate de n-butyle

EFFETS CHEZ L'HOMME:

Inhalation: une dose de 3300 ppm (16 mg/l) pendant une brève exposition, peut provoquer de graves irritations des yeux et du nez.

Inhalation: une dose de 200-300 ppm (1 - 1,4 mg/l) pendant une brève exposition, provoque une irritation modérée des yeux et du nez.

L'inhalation des vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire.

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête et des nausées. Le liquide peut irriter les yeux et provoquer des conjonctivites, irriter la peau et entraîner l'apparition de dermatites; en cas d'ingestion, il provoque des phénomènes d'ébriété, d'hallucination et de sédation.

Symptômes de maladie à 500 ppm. Graves effets toxiques à 2000 ppm pendant 60 minutes.

TCLo: 200 ppm.

Fiche de Données de Sécurité

A12 1K SPOT PRIMER

2-butoxyéthanol

OBSERVATIONS SUR L'HOMME :

Les expositions répétées et/ou prolongées provoquent le mal de tête, somnolence, faiblesse, balbutiements, tremblement, trouble de la vue, albuminurie.

Le produit pénètre rapidement dans la peau et le contact peut déterminer une absorption significative et toxicité systématique.

Produit non tératogène et non génotoxique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

1% - 3% Bis(orthophosphate) de trizinc

N.67/548/CEE: 030-011-00-6 CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les résidus de matériel non-polymérisé doivent être considérés comme "Toxics et Nocifs" pour la présence de solvants organiques en quantité supérieure à ce qui est prévu d'après la loi européenne.

L'élimination des récipients pleins ou vides doit satisfaire les exigences des lois et des règlements locaux. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Le boîtiers aérosol surchauffé à des températures excédant les 50°C peut déclencher même s'il contient une petite quantité de gaz.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Quantités limitées, nous soumises à la réglementation ADR des emballages intérieurs d'une contenance maximum de 1L par colis de 30 kg.

Numéro ONU:	1950
Groupe de colisage:	-
Nom expédition:	AEROSOLS
Catégorie de transport:	2
ADRRID-Routier:	2
Code de classification:	5F
Étiquette:	2.1
IMDG-Classe:	2
IMDG-Étiquette:	2.1
IMDG-EMS:	F-D,S-U

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

1999/45/CE (Classification et étiquetage):

Symboles:

Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

R18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de Données de Sécurité

A12 1K SPOT PRIMER

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Qualité spéciale:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Éviter de respirer les aérosols et de vaporiser dans les yeux.

Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Composés Organiques Volatils - COV = 840 g/L

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.32

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R cités sous l'en-tête 2:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Valeurs limite de seuil - Edition 1997

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.